

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/28 EN DATE DU 04/08/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 00

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 4 août 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 26 juillet 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. BAYLE

Mrs LAVALADE. JOUHANNEAU. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHE : AMENAGEMENT DE CENTRE6BOURG : RUE DES ECOLES ET RUE DE LA FONTAINE

Vu le projet cité en objet,

Vu le code des marchés publics,

Vu le dossier de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence du 10 juin 2025,

Vu les différentes offres remises dans le cadre de cette consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres du cabinet Vrdeau et Alupa du 24 juillet 2025,

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer qui décide à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre suivante de :

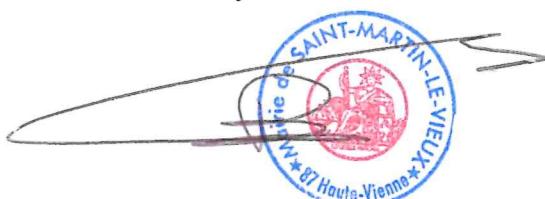
- L'entreprise CMC TP, sis à St Laurent sur Gorre pour un montant HT de 473 332.60€.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché pour les montants détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

Le secrétaire de séance
Damien LEVEQUE



Affichée le 06/08/2025
Transmise le 05/08/2025

